


RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Championnat jeunes - saison 2021/2022

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat	
Genre	Masculin	
Catégorie	M21	
Commission sportive référente	CSRJ	
Forme de jeu	6x6	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Aucun
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licences autorisées dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Régionale/Exceptionnelle
Catégories autorisées	
A jouer en M21	M21, M18 avec simple surclassement, M15 avec double surclassement.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre de joueurs maximum en 6x6	12

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	A partir de 14h00*
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14h00-18h
Modification d'implantation autorisée	Non

*En fonction des contraintes d'horaires scolaires les équipes pourront arriver jusqu'à 14h30.

Art 6 – DIMENSIONS TERRAIN ET HAUTEURS DE FILET

Dimensions Terrain	
Taille Terrain 6x6	9m sur 9m
Hauteurs filet	
M21	2m43

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Dimanche 20h00
Envoi des feuilles de match par mail : <i>csrj@volleyballnormand.com</i>	

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Tournois sous forme de plateaux. Répartition des points selon le classement du tournoi (1^{er}= 10 pts, 2^{ème}= 9pts, 3^{ème}= 8pts, ...)

Art 9 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence «Compétition Volley-ball» permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur) doivent être titulaires d'une licence Encadrant «Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence Encadrant « Dirigeant ».

Art 10 – DAF

La répartition des points DAF se fait en fonction du nombre de tournois sur l'année (11 tournois possibles).

Si participation à tous les tournois =15 pts DAF

Si absences sur 2 ou 3 tournois = 10 pts DAF

Si absences sur 4 ou 5 tournois= 5 pts DAF

Plus de 5 absences= 0 pts DAF

